

## Arrêt des actes de prévention vétérinaire à destination des carnivores domestiques

Suite au décret de confinement en France suite à la pandémie de Coronavirus, l'ordre des vétérinaires impose **l'arrêt des vaccinations et des interventions de convenance des animaux domestiques jusqu'à nouvel ordre.**

Les maladies contre lesquelles nous vaccinons **sont présentes et actives dans notre pays**, en particulier la **Leptospirose**, qui est une zoonose et peut être attrapée par l'Homme. Vos chiens et chats sont aussi susceptibles de contracter d'autres maladies contagieuses, comme le **typhus** et le **coryza** pour les chats, ou la **maladie de carré** et la **parvovirose** pour les chiens. Afin d'éviter des épidémies, nous vous conseillons de suivre nos recommandations :

- Nous vous conseillons de **limiter les sorties de votre chien** à votre jardin personnel ou autour de chez vous en évitant tout contact avec d'autres animaux, **surtout si la date du rappel de vaccination de votre compagnon est dépassée.**
- **Ne laissez pas votre chat sortir** si la date du rappel est dépassée.
- Pensez à **continuer les traitements contre les puces et les tiques**, qui elles, ne sont pas en confinement.
- Nous vous rappelons que **pour passer les frontières**, votre animal doit être à jour de sa vaccination contre la Rage.
- Cas particulier des **chiots et chatons**, particulièrement sensibles à ces maladies : il est indispensable **d'éviter tout contact avec d'autres animaux** tant que le protocole vaccinal n'aura pas pu être finalisé.
- Dès que la fin du confinement sera prononcée nous vous conseillons de **nous contacter pour faire le point sur la vaccination de votre compagnon.**

**L'équipe Anima-Vet est à vos côtés durant cette période difficile...**